

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 DECEMBRE 2020 A 20H30

La séance débute à 20h30. Mr le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal, d'observer une minute de silence en hommage à Gérard Prêtre qui nous a quitté le mois dernier. C'est avec émotion que D. Cadaux s'exprime : « il y a encore six mois, il était à ma place »

Sont présents : Beaumont Yvon, Bernard Jean Luc, Cadaux Didier, Carnac Alain, Carriere Edith, Carriere Philippe, Chureau Esther, Delmas Corinne, Fages Christine, Egea Frederic, Fort Dominique, Gauffre Christian, Lepetit Philippe, Lopez Emilie, Muys Elisabeth, Thomas Remi, Vicente Florian.

Sont absents excusés : Ariza Emmanuelle pouvoir à Muys Elisabeth, Galtier Samuel pouvoir à Vicente Florian.

Secrétaire de Séance : Esther Chureau

Approbation du compte rendu du conseil municipal du Jeudi 22 Octobre 2020 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

1^{ère} DELIBERATION : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S.) public d'eau potable 2019.

Mr le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Monsieur le Maire présente ce rapport. Il précise qu'au 31/12/2019, la population desservie est de 1785 habitants et que le nombre d'abonnés est de 911. Le prélèvement sur la ressource en eau a été de 123 588 m³ sur les 3 sources : Les Mines, Lavencas et le Boundoulaou.

Les volumes vendus : il a été vendu 84216 m³ d'eau en 2018 et 81191 m³ en 2019

Une estimation de volume sans comptage de 4000 m³

M. Gauffre : « Que sont les estimations sans comptage »

M. Le Maire, il s'agit de l'eau utilisée pour le nettoyage des châteaux d'eau, espaces verts sans compteur, bornes à incendie, bâtiments encore sans compteur.

La consommation pour les bâtiments communaux est de 3326m³.

Donc au total le volume d'eau consommé en 2019 est de 88 517m³

Nous constatons une perte de 35 000 m³ environ

La perte d'eau n'est pas très importante, mais nous allons faire en sorte de savoir d'où viennent ces pertes. Le rendement de réseau de distribution est de 71.62%. Pour mémoire, nous avons un réseau de 70 kms.

Nous allons également changer tous les compteurs sur chaque source car ils ont plus de 20 ans, ainsi nous aurons une vue plus précise de la quantité d'eau utilisée.

M. Gauffre fait remarquer que le rapport présenté est incomplet. Un décret détermine les conditions d'application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il précise notamment les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport.

Mme Cassan, précise qu'en effet le rapport qui a été transmis est une version simplifiée qui ne reprend que l'essentiel car la trame du rapport complet est plus adapté pour des grandes collectivités.

M. Gauffre : « Nous ne pouvons pas visualiser et comparer les chiffres d'une année à l'autre...
« le rendement du réseau de distribution est de 71.62% ; Il serait souhaitable qu'il s'améliore, il a été meilleur certaines années, ainsi en 2015 »

M. Le Maire complète que l'intégralité du rapport est consultable dès à présent , il sera annexé au compte-rendu et diffusé en ligne sur le site de l'observatoire de l'eau . Nous avons fait le choix de simplifier ce rapport pour le conseil avant de le mettre en ligne. C'est bien de donner des chiffres mais il faut savoir les expliquer. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 16 voix pour, 1 voix contre (C.GAUFFRE) et 2 abstentions (Y.BEAUMONT - A.CARNAC)

- adopte le Rapport 2019 sur le prix et la Qualité du Service Public d'eau potable.
- décide de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr

2^{ème} DELIBERATION : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S.) public de l'Assainissement Collectif 2019.

Mr le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

M. le Maire précise que le rapport complet pour l'assainissement collectif sera également mis en ligne et adressé avec le compte-rendu à tous les conseillers.

Il présente le rapport :

Le total des volumes facturés aux abonnés est de 65566 m3

Soit 63170 m3 aux particuliers et 2 396m3 aux agriculteurs.
Nous avons sur la commune 32 installations individuelles visitées par le SPANC (en 2018).

M. Beaumont : « reste t- il sur la commune des alimentations d'eau avec du plomb ? »

Mr le Maire : « dans les lieux les plus anciens, peut-être mais nous les changeons au fur et à mesure des travaux que la commune effectue »

Mr le Maire fait remarquer que la quantité des boues évacuées est nulle cette année.

Philippe LE PETIT « concernant cet épandage n'y avait-il pas un accord passé avec un agriculteur ? »

M. Le Maire : « oui, mais l'épandage ne se fait que tous les 2 ans, donc l'année prochaine ; avec des boues qui seront sans virus Covid 19 »

M. Gauffre : « le nombre d'abonnés pour l'assainissement n'est pas identique à celui des abonnés eau potable »

M. le Maire : « il y a des compteurs d'eau individuel sans assainissement, ainsi pour les jardins, pour l'élevage.

M. Beaumont : « Dans quelle population existe-t-il des piratages ? »

M. le Maire « Aucune enquête n'a été faite, mais il y en a de moins en moins du fait de la mise en place des compteurs sur le domaine public »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 16 voix pour, 1 voix contre (C.GAUFFRE) et 2 abstentions (Y.BEAUMONT - A.CARNAC)

- **adopte le** Rapport 2019 sur le prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif.
- **décide** de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr

3^{ème} DELIBERATION : Autonomie financière du Budget Annexe BA « Eau-Assainissement »

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux articles L1412-1 du CGCT et L 2221-4 du CGCT, les activités de type SPIC (Service Public Industriel et Commercial) gérées par les collectivités en gestion directe au sein d'un budget annexe appliquant l'instruction de type M4 M4-M43-M49) doivent être dotée de l'autonomie financière.

Au cas particulier de notre collectivité, le budget annexe « Eau-Assainissement », instruction M49, est rattaché à la Trésorerie de la commune par un compte de liaison 451.

La DDFIP de l'Aveyron demande à ce que ces budgets annexes se conforment à l'obligation légale dès le 01/01/2021, dernier délai, et soient autonomes financièrement.

Cette obligation exige que la commune prenne une délibération en 2020 pour appliquer l'autonomie financière des BA SPIC à partir du 01/01/2021.

Il est proposé au Conseil Municipal qu'à compter du 01/01/2021, le BA « Eau-Assainissement » soit autonome financièrement et que les opérations de trésorerie ne soient plus incluses dans la trésorerie de la commune. Cela exige que le solde du C/451 du BA soit obligatoirement positif au 31/12/2020.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Décide que soit appliquée l'autonomie financière au Budget Annexe (BA) « Eau-Assainissement » à compter du 01/01/2021.

4^{ème} DELIBERATION : Contrat de prestations de service de fourrière animale avec la SPA de Millau.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de renouveler le contrat de fourrière animale avec la SPA de Millau, qui arrive à échéance le 31.12.2020.

Ce nouveau contrat sera établi pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Janvier 2021 et sera renouvelable deux fois un an dans les conditions suivantes :

- Le coût de la redevance pour l'année 2020 est de 2035,65 € TTC. Conformément à l'article 8.1 du contrat, le prix est ferme et non actualisable.
- Ce coût comprend l'accueil en fourrière mais pas la capture ni le ramassage.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, conscient de la nécessité de convention de fourrière animale avec la SPA :

- Autorise le Maire à signer le contrat proposé.
- Accepte le principe de redevance.

Point des commissions

Affaires scolaires – Petite Enfance : Corinne Delmas

Ecole du Cernon : Corinne Delmas précise que le premier conseil d'école a eu lieu, l'effectif est de 106 élèves, il est déjà demandé par l'éducation nationale de donner une estimation des effectifs pour la rentrée prochaine. Il pourrait être de 114. Dans ce cas tous les postes seraient certainement maintenus.

Depuis 3 ans les postes en milieu rural n'ont pas été modifiés, il faut donc rester vigilant.

Il n'y a pas de plancher pour diminuer les postes. En principe il faut 26 élèves par classe. Par contre lorsqu'on perd un poste, il est très difficile de le récupérer.

E. Chureau : « d'où la nécessité d'avoir un renouvellement parmi la population. »

Finances - Travaux : Florian VICENTE

Le travail de recensement des travaux à effectuer en 2021 continue et j'invite l'ensemble des conseillers municipaux à me transmettre les besoins identifiés.

J'informe que nous avons jusqu'au 15 avril 2021 pour voter les budgets 2021.

La prochaine commission finances et travaux se déroulera entre le 20 janvier et le 10 février 2021.

Santé, Affaires sociales et CCAS : Dominique FORT

La mairie souhaite dynamiser un service public de proximité et valoriser sa mission première de satisfaire les besoins d'une population.

La dématérialisation des démarches a complexifié le lien entre la population et l'administration. Nous servirons de médiateurs, pour les personnes qui rencontrent des difficultés dans leur démarche.

Cette permanence n'aura pas pour fonction de remplacer les services et les associations déjà existants sur le territoire, association de gérontologie, d'aide au logement, d'aide à domicile, assistants sociaux.

Elle ne pourra pas non plus répondre à l'ensemble des besoins des administrés, néanmoins elle tentera d'apporter des réponses singulières et aiguiller dans certain cas la personne vers le service ou un interlocuteur plus compétent.

La permanence se tiendra en mairie, et sera tenue par un membre élu en charge de la commission sociale.

Le premier lundi de chaque mois de 17h à 20h ;

L'horaire est élargi pour permettre aux personnes en activité de nous rencontrer.

E. LOPEZ, « il serait nécessaire de faire connaître cette information au public, par le biais du site, d'un flyer »

Environnement - Tourisme : Elisabeth Muys

Une nouvelle benne a été mise en place à la déchèterie par la communauté de communes. Elle est destinée au mobilier.

Tous les projets ayant trait à l'environnement avancent tout doucement en raison du contexte pandémique actuel.

Conseil Municipal des Jeunes

Emmanuelle ARIZA étant absente, c'est E. MUYS qui informe que le document servant aux jeunes de dépôt de candidature a été apporté dans les deux écoles.

Les modalités pour les élections seront présentées ultérieurement. Les élections sont toutefois prévues avant les vacances d'hiver en février.

Urbanisme – Patrimoine : Rémi THOMAS

Patrimoine : les restrictions sanitaires ayant réduit les possibilités de promenades, le répertoire photographique du petit patrimoine est ralenti, l'amélioration de la situation est espérée pour avancer plus vite.

Urbanisme : Projet de rénovation du centre ancien : le département a répondu à notre courrier demandant l'inscription à l'opération Centre bourg. Une réunion avec les représentants du département et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) aura lieu début janvier sur ce projet. La commission sera réunie après cette réunion.

En attendant une première liste des propriétaires autour de la Placette sera dressée en vue d'une concertation sur le projet.

Vie associative – Culture : Esther Chureau

La bibliothèque municipale devenant bibliothèque départementale, il est nécessaire d'agrandir les locaux. Cela reste possible. Les travaux seront effectués en régie, dans les mois d'hiver.

La sélection des spectacles avec le Théâtre de la Maison du Peuple de Millau ,pour la saison juin 2021 à juin 2022, aura lieu le 8 décembre.

Informations diverses communiquées par Mr le Maire :

- ✓ Point de collecte de cadeaux pour les personnes dans le besoin. Les habitants peuvent apporter une boîte remplie d'un cadeau, en Mairie. Ces boîtes seront récupérées par le CCAS De Millau, et redistribuées. Si les habitants participent, des cadeaux pourront être redistribués sur la commune.
- ✓ Le Docteur COMBES effectuera des permanences à la CAVALERIE deux demi-journées par semaine. Le service à la population restera assuré dans les mêmes conditions qu'actuellement.
- ✓ Le service des domaines est venu pour évaluer le prix des terrains sur la ZEC, et sur une maison de la Placette. Les résultats seront donnés fin décembre.
- ✓ Projet photovoltaïque. La société VOLTALIA viendra présenter en conseil municipal un projet qui pourrait être réalisé sur St Georges.
- ✓ Incivilités dans le village, notamment crottes de chien sur les trottoirs et le passage piétons entre le pont et l'école du Cernon : deux distributeurs de sac seront placés chemin des Rivières. Des panneaux ou des marquages au sol seront étudiés. Un article a été rédigé sur le prochain bulletin info.
- ✓ Circulation des véhicules : réflexion sur de nouvelles mesures pour sécuriser le village et les hameaux. Quant au stationnement, nous allons revoir éventuellement certains emplacements.
- ✓ Une réflexion est menée par le conseil municipal pour nommer un lieu, une réalisation du nom de Gérard PRETRE.
- ✓ Communauté de Communes : les conseillers pour chacune des commissions ont été désignés :

Commission Finances- Administration Générale : Titulaire F.VICENTE – Suppléante C.FAGES.

Commission Aménagement- Habitat -Gens du voyage : Titulaire D. FORT – Suppléant S. GALTIER

Commission Développement économique –Enseignement supérieur : Titulaire E.CHUREAU – Suppléant P.CARRIERE

Commission Tourisme-Sports de pleine nature et Equipements : Titulaire P.LEPETIT – Suppléante E.CARRIERE

Commission Mobilité-Voirie : Titulaire R.THOMAS – Suppléant F.EGEA

Commission Ecologie –Gestion des déchets – Gestion de l'eau : Titulaire E.MUYS – Suppléant JL.BERNARD

Questions diverses

Mr le Maire précise que d'une façon générale, il est rappelé que l'inscription de questions diverses sur les convocations en fin d'ordre du jour des réunions du conseil municipal constitue une pratique courante dans de nombreux conseils municipaux. Le juge administratif encadre cependant strictement cette pratique. Il a ainsi jugé, à plusieurs reprises, que seules les questions de faible importance pouvaient être traitées au titre des questions diverses

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal des questions diverses qui ont été posées par Mr C. Gauffre et fait remarquer que le délai trop court avant le conseil (les questions suivantes ont été reçues hier à midi) n'a pas permis de répondre à toutes les questions.

Q.1 : Le Rapport Technique EGIS et Annexes de la version PROJET finalisé et validé

Le Rapport Technique (et les Annexes) Version **AVANT PROJET** « Restauration d'une ZEC... » est paru en **mars 2020**.

① Le Rapport Technique (et les Annexes) Version **PROJET** « Restauration d'une ZEC... » est-il finalisé et validé ?

Mr le Maire : « Non »

② Si « **non** », pouvez-vous nous communiquer la date de validation envisagée ou prévue ?

Mr le Maire : « envisagé en début d'année 2021 ».

Q.2 : Création d'une ZEC : Information SNCF et DRAC Occitanie par SMBVTA

Lors de la réunion du **Conseil Municipal (CM) du 22 octobre 2020**, vous avez répondu que la **SNCF** et la **DRAC Occitanie** avaient été avisées et informées (*voir ci-dessous extrait du CR du CM du 22/10/2020*) :

② Le projet confectionné par **EGIS** prévoit des travaux de grande envergure au droit et aux abords immédiats de la **voie ferrée SNCF Béziers-Neussargues**. Dans le projet présenté le 31 août 2020, on ne voit aucune mention indiquant que la **SNCF** a été informée de ce projet et des travaux prévus.

- Pouvez-vous nous confirmer que la **SNCF** a bien été avisée et informée du projet et des travaux qui seront réalisés aux abords immédiats de la voie ferrée ?

Réponse de Mr le Maire : **Oui, la SNCF a bien été avisée.**

- Si oui, a-t-elle donné un avis favorable et son accord pour la réalisation de tels travaux ?

Réponse de Mr le Maire : **Le SMBVTA est en attente de la réponse.**

③ Les travaux d'aménagement étant susceptibles de porter atteinte à des éléments du **patrimoine archéologique** local (la chaussée du moulin de Paillès), le **SMBVTA**, porteur du projet, a-t-il été informé par la **DRAC Occitanie** de la possibilité de prescription d'une **opération d'archéologie préventive** ?

Réponse de Mr le Maire : **Oui, la DRAC est informée.**

Le 23/10/2020, par mail envoyé à la mairie, je demandais communication d'une copie des 2 courriers adressés à la **SNCF** et à la **DRAC Occitanie**. J'ai réitéré ma demande le 18/11/2020 (voir **PJ n°1**) sans succès.

PJ 1

Christian GAUFFRE

De: Christian GAUFFRE <chris.gauffre@infonie.fr>

Envoyé: mercredi 18 novembre 2020 17:01

À: 'MAIRIE ST GEORGES'

Cc: 'Yvon BEAUMONT'

Objet: Demande de documents suite à la réunion du Conseil Municipal du jeudi 22 octobre 2020

Importance: Haute

À l'attention de Monsieur Didier CADAUX, Maire de St-Georges-de-Luzençon

Monsieur le Maire,

Sans réponse à mon mail du 23 octobre 2020, je me permets de revenir vers vous afin que les courriers

adressés à la **SNCF** et à la **DRAC Occitanie** me soient communiqués.

Dans l'attente de vous relire, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération

distinguée.

Christian GAUFFRE

Conseiller Municipal

16, rue de la fontaine vieille

12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON

Tél. : 06 26 86 33 72

Mail : chris.gauffre@infonie.fr

De : Christian GAUFFRE [mailto:chris.gauffre@infonie.fr]

Envoyé : vendredi 23 octobre 2020 21:29

À : 'MAIRIE ST GEORGES'

Cc : 'Yvon BEAUMONT'

Objet : Demande de documents suite à la réunion du Conseil Municipal du jeudi 22 octobre 2020

Importance : Haute

À l'attention de Monsieur Didier CADAUX, Maire de St-Georges-de-Luzençon

Monsieur le Maire,

Lors de la réunion du Conseil Municipal du jeudi **22 octobre 2020**, lors de la rubrique «

Questions

diverses » vous avez apporté les réponses suivantes à la **question n°2** qui concernait les « **opérations**

connexes » au projet de la ZEC :

1. La **SNCF** a été avisée du projet EGIS qui prévoit des travaux de grande envergure aux abords immédiats

de la voie ferrée ;

2. Le SMBVTA a informé la **DRAC Occitanie** qu'une des conséquences du projet EGIS est la démolition de

la chaussée du moulin de Paillès.

Ces 2 courriers adressés à la **SNCF** et à la **DRAC Occitanie** ne devant pas être confidentiels, vous serait-il

possible de me les communiquer ?

Dans l'attente de vous relire, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération

distinguée.

Christian GAUFFRE

Conseiller Municipal
16, rue de la fontaine vieille
12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON

- ① Pouvez-vous nous indiquer les dates d'envois des courriers adressés à la **SNCF** et à la **DRAC Occitanie** ?
- ② Je souhaiterais savoir pourquoi les copies des 2 courriers adressés à la **SNCF** et à la **DRAC Occitanie** qui à première vue n'ont rien de confidentiel, ne peuvent pas m'être communiquées ?

Mr le Maire : « L'information qui peut être donnée est que les courriers dont il est fait référence ici sont des documents préparatoires au déroulement et l'avancement du projet, propriété du maitre d'ouvrage, qui je rappelle est le SMBVTAM. Je rappelle que les demandes concernant cette étude doivent être adressés directement au maitre d'ouvrage ».

Q.3 : EGIS – Rapport Technique APV du 27 mars 2020

J'ai lu attentivement le document de 238 pages intitulé :

RESTAURATION D'UNE ZONE NATURELLE D'EXPANSION DE CRUES
TRAVAUX D'EFFACEMENT DU SEUIL DIT « HAUT »
DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON (12)
ET AMENAGEMENT DE SES ABORDS DITS ZONE DES STADES

Page 97/106, on trouve une **annexe 2** intitulée « *Esquisse Paysagère* » non reprise dans le sommaire du Rapport Technique APV (EGIS). Cette « *Esquisse Paysagère* » se composant d'une vingtaine de pages n'a pas été présentée lors de la réunion « *privée* » du Conseil Municipal (CM) du 31 août 2020. Le coût des travaux pour ces aménagements supplémentaires est estimé à environ **1,2 million d'euros** (voir ci-dessous).

- ① Pourquoi cette « *Esquisse Paysagère* » n'a pas été présentée lors du CM « *privé* » du 31/08/2020 ?
- ② Cette annexe 2 sera-t-elle reprise en l'état dans la version « *Projet* » ?
- ③ Quels sont les travaux d'aménagement complémentaires repris dans cette annexe 2 qui seront retenus et réalisés si le projet de démolition de la chaussée du moulin est mené à son terme ?
- ④ Pouvez-vous nous indiquer les travaux d'aménagement complémentaires qui seront à la charge de la commune ?

Estimatif sommaire

	quantité	unité	prix unitaire	total	TOTAL HT
Généralités					125 500,00 €
Installation de chantier – travaux préliminaires	1	FFT	31 400,00 €	31 400,00 €	
Etudes	1	FFT	94 100,00 €	94 100,00 €	
Reconstitution de la ripisylve /génie végétal					95 000,00 €
Fourniture et plantation des végétaux et ensemencement des berges	1000	ml	95,00 €	95 000,00 €	
Cheminevements Rive Droite					298 415,00 €
Valorisation du chemin haut (sentier des familles)	300	ml	41,38 €	12 415,00 €	
Sécurisation du sentier d'aventure à flanc de coteau	210	ml	17,10 €	3 590,00 €	
Création de la passerelle du Cemon	1	U.	268 000,00 €	268 000,00 €	
Élargissement de la passerelle du vallon	1	U.	10 000,00 €	10 000,00 €	
Aménagement aire des Merisier	250	m ²	17,64 €	4 410,00 €	
Parc Rive Gauche					396 865,00 €
Cheminevements Rive Gauche					
Chemin type mélange terre pierre enherbé	620	ml	21,56 €	13 365,00 €	
Chemins type sablé stabilisé	450	ml	40,00 €	18 000,00 €	
Parking					
Alignement arbres parking	10	U.	300,00 €	3 000,00 €	
Potager pédagogique					
Préparation du sol	9000	m ²	5,00 €	45 000,00 €	
Fruitiers basse tige	20	U.	150,00 €	3 000,00 €	
Terrains de sport					
Gradins enherbés (terrassement, TV, enherbement)	620	m ²	70,00 €	43 400,00 €	
Vestiaires	1	U.	60 000,00 €	60 000,00 €	
Placette du Cemon					
Aménagement de la placette	1500	m ²	30,00 €	45 000,00 €	
Plantations arbres	30	U.	300,00 €	9 000,00 €	
Plantations arbustives	500	m ²	35,00 €	17 500,00 €	
Piste de danse béton désactivé	100	m ²	80,00 €	8 000,00 €	
Enherbement	1500	m ²	1,50 €	2 250,00 €	
Plage du Cemon					
Mobilier (bain de soleil, banc, ...)	6	U.	200,00 €	1 200,00 €	
Passage à gué, blocs de pierre ancrés	27	ml	400,00 €	10 800,00 €	
Terrain d'aventure					
Terrassements	4000	m ³	20,00 €	80 000,00 €	
Plantations arbres	30	U.	150,00 €	4 500,00 €	
Plantations arbustives	300	m ²	35,00 €	10 500,00 €	
Enherbement	3700	m ²	1,50 €	5 550,00 €	
Ceinture de fruitiers					
Plantations fruitiers haute tige	70	U.	150,00 €	10 500,00 €	
Signalétique					6 300,00 €
Etude fourniture et pose de panneaux de signalétique et pupitres	1	FFT	6 300,00 €	6 300,00 €	
Garantie et suivi des végétaux (2 ans) parachèvement et confortement					66 946,00 €
Ripisylve	1000	ml	30,00 €	30 000,00 €	
Arbres	160	U.	70,00 €	11 200,00 €	
Massifs arbustifs	800	m ²	30,00 €	24 000,00 €	
Enherbement	5820	m ²	0,30 €	1 746,00 €	
TOTAL HT				962 726,00 €	
TOTAL TTC				1 179 271,20 €	

Mr le Maire :

« Je rappelle une nouvelle fois, que le maître d'ouvrage est le SMBVTAM. En plus de ne pas être d'interlocuteur direct, les questions posées sont de l'ordre technique et financier qui méritent une réponse approfondie. Il ne sera donc pas répondu dans le détail ce jour.

Cependant, le document qui a été remis à M. Gauffre par le SMBVTAM en réponse à sa sollicitation, est établi dans le cadre d'un avant-projet, susceptibles d'être modifiés dans les phases suivantes. Je précise que la plupart des éléments de cette estimation sommaire sont repris dans l'estimation avant-projet et ne viennent pas en supplément.

Q.4 : Démolition de la chaussée du moulin de Paillès et travaux de la ZEC

- 29 **Une ZEC, mais pas seulement** Dans le journal hebdomadaire « *Le Journal de Millau* » du jeudi octobre 2020, vous avez indiqué qu'il y aurait un reste à charge de 200 000 euros pour la commune.
- ① Cette ZEC (zone d'expansion naturelle de crue) constitue l'élément central et principal d'un plan plus vaste dont le coût est aujourd'hui estimé à 1,5 million d'euros hors taxes, et qui comprend aussi la création d'un « lit moyen » sur le Cernon, l'aménagement d'une passerelle et de berges végétalisées en pente douce, sans oublier la délocalisation en zone non-inondable des vestiaires sportifs. Grâce aux promesses de financements de la Région et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'addition reviendra à « seulement » 200 000 euros pour la commune de Saint-Georges. Autrement dit, Pouvez-vous nous indiquer à quoi correspond ce reste à charge de **200 000 euros** ?

Figure 2 : Extrait Journal de Millau
29/10/2020

Mr le Maire :

En effet, il a été repris dans le journal de Millau cette somme. A ce jour, il n'est pas possible de répondre précisément sur le détail du reste à charge pour la commune concernant les acquisitions foncières, et les travaux. Cette somme est une somme approximative. Elle sera précisée dans les mois à venir, en fonction du résultat de la consultation des entreprises et des subventions réellement obtenues, comme c'est le cas dans tout projet porté sous maîtrise d'ouvrage publique.

Q.5 : Circulation et stationnement dans le village.

Des habitants du village m'ont fait remonter les problèmes suivants :

- le « *cédez le passage* » situé au niveau du croisement entre la rue des Aires et la rue de la Tour de Jacques n'est que rarement respecté par les véhicules qui empruntent la rue des Aires ;
- une vitesse excessive des véhicules circulant rue des Aires et Rue de la Fontaine Vieille ;
- le stationnement de véhicules sur les zébras (exemple : rue de Roquelongue – voir **PJ 2**), des voitures en stationnement qui empiètent sur la chaussée et réduisent la voie de circulation au risque de provoquer un accident, des emplacements de stationnement marqués ne permettant pas le stationnement correct d'un véhicule (exemple : rue des Aires...).
- des poids lourds qui circulent rue de la Fontaine Vieille / rue du Barry et qui se retrouvent bloqués à la jonction de ces deux rues (voir **PJ 3** et **PJ 4**)...



PJ 2

PJ3



PJ 4



① Avez-vous des propositions pour améliorer la **circulation** et le **stationnement** des véhicules dans le centre ancien du village, mais également pour améliorer la **sécurité des piétons** ?

M. le Maire : « les ralentisseurs, la question a déjà été évoquée, quant au stationnement en biais dans certaines rues, nous étudierons si nous pouvons les réaliser ou supprimer des places ».

Autres questions

M. Beaumont : « Il y a des fuites sur le toit de l'église, vous vous étiez engagé à faire des travaux ».

M. le Maire « La toiture a été réhabilitée et les chéneaux ont été reprises il y a un an et demi environ, je me rendrai à l'église pour voir ce qu'il y a lieu de faire ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H53.